

Bourgoin Jallieu, le 14 mars 2021

Madame, Monsieur,

J'espère tout d'abord que ce long courrier vous trouvera en bonne santé, ainsi que les membres de votre club et vos proches.

Nous avons reçu plusieurs questions concernant les épreuves organisées actuellement, les catégories disponibles et les conditions de retour à la normal. Je souhaite ce jour faire connaître les réponses à tous les clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes en même temps.

Tout d'abord, **la date de retour à la normal** : il faut être clair, cette date à laquelle toutes les compétitions seraient autorisées, ou bien une date où des compétitions seraient autorisées pour d'autres catégories, comme les jeunes, n'est pas connue officiellement.

Nous aimerions bien que ce soit le cas, ce serait plus facile pour les organisateurs de mettre sur pied des événements et pour les éducateurs de donner des perspectives aux coureurs / pilotes. Mais ce n'est pas le cas.

A propos de cette ignorance de date, on peut accuser tout le monde, y compris les autorités, la Ministre des Sports, la Fédération, le Comité Régional... cela défoule, mais ne change rien à la situation dont le seul responsable est le COVID.

Avec un peu de décence, il faut reconnaître que la crise sanitaire n'est pas encore terminée, que chaque jour des personnes sont affaiblies ou tuées alors qu'elles ne le devraient pas. Le COVID reste un sujet sérieux et le fait que la crise est longue n'enlève rien à sa dangerosité. Je vous invite à suivre l'évolution de la pandémie à travers ses chiffres via [COVID Tracker](#), vous constaterez que quelques indicateurs parlent d'une aggravation de la crise, tandis que d'autres ont amorcé une décroissance vers la normale très lente. Nous sommes clairement très loin de l'accalmie que nous avons connue pendant l'été 2020, période où nous avons pu reprendre les compétitions, sous protocole sanitaire toutefois.

J'ai toujours eu le sentiment que le retour des compétitions cyclistes serait synchronisé avec la réouverture de certains lieux culturels et des bars et restaurants. Ces secteurs non plus n'ont aucune visibilité, et selon les rumeurs / sources, on parle de 7 avril, 17 avril, 24 avril... en tout cas, rien de sûr et quand on regarde les courbes, on comprend pourquoi.

Ces informations ne vont pas aider ceux d'entre vous qui en sont déjà conscients, et ne vont pas faire changer d'avis ceux d'entre vous qui se sentent intouchables. Elles ne vont pas aider non plus les dirigeants à remonter le moral des licenciés. Nous comprenons parfaitement la frustration que la situation actuelle génère, mais je tenais à la remettre en relief face à la réalité. Donc, à la question « **qu'est ce que je peux dire à...** », la réponse est : rien.

Ou bien vous êtes visionnaire. Nos licenciés ou parents de licenciés sont des adultes comme les autres, ils peuvent mettre le nez dehors, regarder la réalité de la vie et celle des autres activités ou des autres sports. Cette période de souffrance et de doute ne sera pas résolue « avec des passes en avant », des mouvements d'humeur, des menaces. Les réseaux sociaux jouent malheureusement un rôle de mise en avant de personnes qui trouvent une forme de consolation dans des publications au vitriol. Soit. Chacun met son énergie où il veut.

« Pourquoi les courses sur route de la Région ne sont pas ouvertes aux 3eme catégories, Pass'Cyclisme et parfois juniors ? » Vous le savez, les épreuves FFC ne peuvent être organisées que si elle montrent une liste d'engagés avec maximum 30% de coureurs non prioritaires ([voir la définition ici](#)). Avec le nombre important de clubs de Nationale dans la Région et autour de nous, les épreuves de 1ere catégorie sont vite complètes et le niveau sportif est très élevé. Dès lors, en Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons choisi de donner la priorité à la catégorie « juste en dessous » à savoir les 2eme catégories. Bien sûr, si d'une manière générale il y avait plus de courses dans la Région, les non prioritaires auraient plus de chance de courir.

Nous avons compris tardivement que les juniors appartenant aux listes prioritaires étaient assimilés aux coureurs de 1ere catégorie de manière temporaire, ce qui ne facilite pas la gestion des engagements d'un système désormais complexe. Dans le même temps, la Préfecture d'une des épreuves à venir dans la Région, nous a fait savoir qu'elle n'acceptait pas l'extension de la notion de « professionnel » aux catégories 17-18 ans ; l'élastique a peut-être été tiré un peu trop... si les juniors engagés n'étaient pas retirés de l'épreuve, elle aurait été interdite.

Constater des jalousies entre catégories pendant cette période trouble, me peine sincèrement. Il faut bien réaliser que les coureurs/pilotes prioritaires ne courent pas à la place des non-prioritaires, ils ne volent pas d'activité. Ils ont la chance d'être sous un régime dérogatoire et je suis reconnaissante à la FFC de l'avoir obtenu. Tant que la crise sanitaire n'est pas revenue à un niveau acceptable, s'il fallait être plus égalitaire, ce serait « tous à la maison ». Je ne peux pas comprendre que ce soit ce que certains veulent.

Pourquoi avons-nous si peu d'épreuves en Auvergne-Rhône-Alpes ? Les instructions admises entre la FFC et les différents ministères font que des épreuves où on ne peut pas garantir la présence de 70% minimum d'athlètes prioritaires sont de facto interdites par les décrets de loi. Les épreuves jeunes et loisir sont toutes impactées. Les épreuves pour juniors et seniors sont difficiles à monter en garantissant la participation minimum des prioritaires, comme évoqué plus haut.

Mais il y a une autre réalité : beaucoup de nos événements sont basés d'une part sur les recettes de restauration et buvettes (qui sont interdites) et d'autre part sur des bénévoles (qui ont le droit de continuer à s'isoler pour se protéger). Du point de vue des autorisations administratives, à chaque fois qu'une épreuve rentre dans le cadre des décrets de loi, le Comité Régional la soutient, y compris devant les Préfectures et Sous-Préfectures et je dois dire que pour l'instant en 2021 notre Secrétaire Général Joel Coufourier a réussi à faire changer d'avis des Préfectures qui étaient déterminées à interdire les épreuves qui ont eu finalement lieu.

Je tiens à rappeler néanmoins que des épreuves qui se déroulent avec un protocole sanitaire sérieux et en rassemblant moins de 6 personnes, peuvent être organisées : aussi les Tests Chrono, la DH et les entraînements dirigés sont défendables devant les autorités. Il est probable que certaines épreuves BMX race en dehors de la Région ont pu être organisées en exploitant cette faille.

Néanmoins, vous le savez aussi, le Premier Ministre a donné tout pouvoir aux couples « Maires - Sous-préfets », qui peuvent à tout moment interdire un événement et ne sont pas obligés d'écouter les arguments de l'organisateur, du Comité Départemental ou Régional. En ce qui concerne les entraînements dirigés sous forme de Contre la Montre sur Route que certains clubs ont mis en place en 2020, je souhaite rappeler que la base de la formule est de respecter le code de la route. Force est de constater que certaines photos faisaient froid dans le dos...

« Dois-je déposer mon dossier de course ? » Comme je l'ai dit précédemment, la première manière de décider pour un club est de s'assurer que l'organisation est réalisable dans de bonnes conditions : nombre de bénévoles, secours médical, sécurité et budget de l'évènement. Si l'évènement est ainsi possible, nous vous invitons à déposer les dossiers et les demandes d'autorisation dans un délai « normal » et à la date prévue. Il faut mieux le reporter en actualisant les dates plutôt que de perdre la possibilité d'organiser si jamais les règles étaient assouplies soudainement, comme en 2020.

« La Préfecture m'a dit que les épreuves étaient interdites jusqu'au 1^{er} juin » : relisez bien, ce n'est pas tout à fait ce que les autorités mettent en avant.

Le 1^{er} juin 2021 correspond à la fin de l'Etat d'Urgence sanitaire, qui est un état administratif qui donne plus de pouvoir à l'Etat et ses représentants et permet de créer des décrets plus facilement et plus rapidement qu'en temps normal, comme le décret qui interdit les compétitions sportives. Mais rien ne dit que ce décret ne puisse être levé plus tôt, et ce sera probablement le cas un jour ou l'autre.

« Il y a des épreuves pour les jeunes et pour le loisir dans d'autres régions, comment est-ce possible ? » Tout d'abord il faut bien distinguer les épreuves annoncées, y compris avec les engagements ouverts – des épreuves qui ont été vraiment réalisées. Il n'y en a pas eu tant que cela.

Certaines Préfectures ont accordé des autorisations « normalement » en ignorant le décret de loi. Tant mieux pour le bénéficiaire ! Mais le cas général reste l'application stricte du décret. Nous commençons à connaître les Préfectures et Sous-préfectures de la Région et nous pensons qu'il y a peu de chances pour que leurs effectifs contournent les lois. Mais tout à chacun peut essayer s'il le souhaite...

L'organisation d'évènement sur site privé, qui ne nécessiterait pas d'autorisation est fortement déconseillée dans le contexte : toute la responsabilité de la non application du décret qui interdit les compétitions reposerait alors sur le seul Président du club.

Enfin, le Comité de Bretagne a lancé une formule d'Interclubs, pour les écoles de vélos à juniors, uniquement au niveau départemental. Si un organisateur souhaite en faire de même, le Comité Auvergne-Rhône-Alpes l'autorisera. Mais souvenez-vous que la Préfecture aura le dernier mot malgré tout. Et que le contexte sanitaire à l'Ouest de la France n'est pas du tout le même qu'à l'Est. Je doute que les autorités de notre Région ne comprennent que la formule est un simple contournement du décret de loi. Je me demande s'il ne serait pas plus sage de préserver notre crédibilité pour la période où des allègements seront intervenus.

En conclusion, je souhaite revenir sur le sentiment de frustration, de brimade et d'abandon qui est né chez certains de nos licenciés ou ex-licenciés, notamment ceux qui n'ont pas accès à la compétition. J'ai voulu à travers ce courrier remettre dans le contexte : d'une part, s'il y a des restrictions, c'est bien parce que le contexte sanitaire est dégradé.

D'autre part, le Comité Régional est légaliste et ne fera pas ou ne fera pas faire d'actions aux clubs qui soient hors la loi. Il me semble que c'est notre devoir en plus d'être mon réflexe personnel. D'autres personnes auraient sans doute fait autrement. Je les invite à lâcher leur clavier ou smart phone et à déposer un dossier d'organisation d'épreuve, soit dès maintenant en utilisant les dispositifs possibles, soit pour les mois à venir.

J'ai personnellement confiance en la FFC pour saisir toutes les opportunités qui verront le jour dans les semaines à venir afin que le plus grand nombre puisse avoir accès aux évènements. Force est de constater que permettre la compétition pour les professionnels et athlètes de haut niveau était déjà une victoire et que si cela n'avait pas mis en danger le principe, la FFC aurait étendu encore plus le dispositif.

Enfin, même si j'ai essayé de résumer les questions entendues ces dernières semaines, toute l'équipe du Comité Régional reste à votre disposition afin de répondre à d'autres questions ou entendre d'autres suggestions.

Avec mon soutien,

Bien cordialement,



Christelle Reille, Présidente